

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES DU LOT

Service émetteur :

Secrétariat de la CDSP

Affaire suivie par : Courriel: Téléphone: Télécopie:

RAPPORT D'ACTIVITE

Année 2017

Commission Départementale des Soins Psychiatriques

LOT (46)

I - STATISTIQUES D'ACTIVITE EN 2017

(voir tableau chiffré annexé, conforme à l'article R 3223-11 du code de la santé publique)

Contrairement aux années précédentes, les données indiquées dans le I : Données de cadrage, tiennent compte maintenant, à la fois :

- des mesures nouvelles prises au cours de l'année 2017
- des mesures antérieures à 2017 et qui se sont prolongées au-delà du 01/01/2017.

Ainsi, nous disposons de l'activité globale de l'année étudiée.

Bilan des mesures prises au cours de l'année 2017

Globalement, 316 mesures de soins psychiatriques sans consentement ont été prises en 2017 soit 55 de plus qu'en 2016 représentant une augmentation de 21%.

> 293 mesures de soins psychiatriques sur décision du directeur d'établissement

- 37 mesures avec 2 certificats (Art L.3212-1)
- 62 mesures « urgentes » avec 1 certificat (Art L.3212-3)
- 194 mesures « péril imminent » sans tiers (Art L.3212-1-II-2)

Mesures SDDE	2013	2014	2015	2016	2017
Procédure normale 2 certifs	33	27	49	38	37
Mesures "urgentes" 1 certif	99	86	60	69	62
Mesures "péril imminent "	118	96	123	142	194
Total mesures SDDE	250	209	232	249	293

Pour l'exercice 2017, les soins psychiatriques sur décision du directeur d'établissement ont augmenté de 44 mesures par rapport à l'exercice 2016 soit 17,67%.

> 23 mesures de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat

- 6 mesures (Art L.3213-1)
- 17 mesures urgentes suite à arrêté du Maire (Art L.3213-2)

Mesures SDRE	2013	2014	2015	2016	2017
Admission directe	1	0	0	2	6
Mesures Urgentes (arrêté Maire)	21	12	12	10	17
Mesures Détenus	0	1	0		
Total de mesures SDRE	22	13	12	12	23

Pour l'exercice 2017, le nombre de mesures de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat est en augmentation de 11 mesures par rapport à l'exercice 2016 soit 91,67 %.

II – BILAN DE L'UTILISATION DES PROCEDURES D'URGENCE ET DE PERIL IMMINENT

Pour l'exercice 2017, **194** mesures de « péril imminent » ont été prises représentant **66,6** % des mesures de SDDE. Elles ont augmenté 52 mesures par rapport à l'année 2016.

Par ailleurs, **62** mesures « **urgentes** » avec un certificat ont été prises. Elles représentent **21,16** % des mesures de SDDE. Elles sont en diminution de 7 mesures par rapport à l'exercice 2016.

Globalement, les mesures « urgentes » avec un certificat et « péril imminent » sans tiers représentent 87,37 % des mesures de SDDE soit 256 mesures. Ces mesures ont augmenté de 45 mesures par rapport à l'exercice 2016. En 2016, elles représentaient 84,73% des mesures de SDDE, en 2015 → 78,88%, en 2014→ 87%, en 2013→ 86,60 %.

III - SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

> Composition de la C.D.S.P.

La composition de la commission départementale des soins psychiatriques a été modifiée par arrêté préfectoral en date du 24 mars 2016 ainsi qu'il suit :

vice-présidente du tribunal de grande instance de Cahors,

psychiatre au CH de Leyme,

sychiatre libéral,

médecin généraliste,

représentant l'APEAI,

représentant l'UNAFAM.

La présidence est assurée par

Depuis le mois de septembre 2012, le secrétariat de la C.D.S.P. est assuré par Régionale de Santé Occitanie.

- Agence

2

Le médecin généraliste n'a participé aux réunions de la CDSP en 2017.

> Fonctionnement de la C.D.S.P.

La commission s'est réunie 3 fois en 2017, une fois au Centre Hospitalier de Leyme, une fois à la Délégation Départementale du Lot à Cahors et une fois au CMP adulte à Cahors. Au cours de ces réunions, elle s'est efforcée d'examiner un maximum de dossiers de patients hospitalisés sans leur consentement, en priorité les mesures de « péril imminent » et les mesures qui se prolongent au-delà d'un an :

- SDDE

53 dossiers dont 44 mesures de « péril imminent »

- SDRE

10 dossiers

II - Fonctionnement et activité de la CDSP

Composition de la CDSP AU 31/12/2017

Membres prévus	Membres désignés	Membres siégeant effectivement
1 magistrat	1	1
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	1	1
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	1	
1 médecin généraliste	1	n'a jamais siégé en 2017
1 représentant d'association agréée de personnes malades	1	1
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	1	

Activité de la commission du 1er janvier au 31 décembre 2017

Nombre de réunions	3
Nombre de visites d'établissements	1
Nombre total de dossiers examinés :	63
- dont SDRE et SDJ	10
- dont SDDE	53
- dont SPI	44
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :	22
- dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	2
- SDRE et SDJ en programme de soins	7
- SDDE en hospitalisation complète	6
- dont SPI	2
- SDDE en programme de soins	7
- dont nombre total de SPI examinées	6
- dont SPI en hospitalisation complète	2
- dont SPI en programme de soins	4
Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :	0
- dont nombre de demandes adressées au préfet	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au JLD	
- dont nombre de demandes satisfaites	
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil	C

STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

Département(s): 046

Période du :

au:

01/12/2017 31/12/2017

I - Données de cadrage

ATTENTION : les données chiffrées ci-dessous représentent les mesures ouvertes en 2017 + celles ouvertes antérieurement et toujours en cours au 01/01/2017

Nombre total de mesures de soins psychiatriques	395
- dont nombre total de SDRE et SDJ	40
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	
- dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	29
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	2
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L.3213-7 du CSP avec maintien	
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	1
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP avec maintien	
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	
- dont nombre total de SDDE	355
- dont nombre de SDT	49
- nombre de SDTU	88
- nombre total de SPI	218
Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an	53
- dont nombre de SDRE et SDJ	18
dont nombre de SDDE	35
- dont nombre de SPI	12
Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques	295
dont nombre de levées de SDRE et SDJ	16
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	4
- dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	11
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	
dont nombre de levées de SDDE	279
- dont nombre de levées de SPI	168